



SCHWEIZERISCHE POLIZEISPORTKOMMISSION  
COMMISSION SPORTIVE SUISSE DE POLICE  
COMMISSIONE SPORTIVA SVIZZERA DI POLIZIA

## **Règlement technique pour le championnat suisse de police**

# **UNIHOCKEY**

**(Annexe au règlement général  
pour les championnats suisses de police)**

Dans ce règlement, les genres ne sont explicitement distingués que lorsque cela est absolument nécessaire.

### **1. Fonctionnement des jeux**

- 1.1 Le championnat suisse de police d'unihockey se dispute sur petit terrain, conformément au règlement de jeu de swiss unihockey.
- 1.2 Les dimensions des terrains de jeu doivent être conformes au règlement de swiss unihockey. Des exceptions peuvent être accordées par le responsable du secteur unihockey de la Commission sportive suisse de la police.
- 1.3 Le championnat suisse de police d'unihockey se déroule en 3 catégories (catégories A à C).
- 1.4 Si le nombre d'inscriptions est faible ou important, l'organisateur décide, après accord du responsable du secteur unihockey de la Commission sportive suisse de la police, d'une autre répartition des catégories et, le cas échéant, d'un autre mode de jeu. Des tournois ou matchs de qualification pour une participation au championnat suisse de police d'unihockey peuvent être organisés.

- 1.5 Dans la catégorie A, deux groupes de cinq équipes chacun sont formés. Dans les deux groupes, tout le monde joue contre tout le monde. Les premiers et deuxièmes de groupe déterminent les deux finalistes lors de deux matchs croisés. Les autres équipes déterminent leur place finale dans la catégorie A lors des matchs de classement direct (3e groupe 1 contre 3e groupe 2, etc.). Les perdants des deux matchs croisés se disputent la 3e place et les vainqueurs des deux matchs croisés jouent la finale pour le titre de champion suisse. La finale de la catégorie A est le dernier match de la journée de tournoi.  
Pour le classement, s'applique l'article 5 "Classement" du présent règlement. Ce mode de jeu s'applique par analogie aux autres catégories.
- 1.6 Dans la catégorie A, deux équipes d'un même corps ne peuvent pas jouer.
- 1.7 Si plus de 6 équipes participent dans les catégories B ou C, deux groupes sont formés dans lesquels chacun joue contre tous. Le mode de jeu est analogue à celui de la catégorie A. Pour le classement, s'applique l'article 5 "Classement" du présent règlement.
- 1.8 Si deux équipes du même corps jouent dans la catégorie B, elles doivent être réparties dans des groupes différents.
- 1.9 Lors de l'élaboration du plan de jeu, il faut veiller à ce que les deux premières équipes du dernier tournoi ne se rencontrent que lors du dernier match du tour préliminaire. Si le tournoi est joué en groupes, ces équipes doivent être placées dans des groupes différents.
- 1.10 Au début du match, l'équipe mentionnée en premier joue sur la moitié de terrain la plus proche de l'entrée principale et a le droit de jouer à domicile. Ceci est valable pour toutes les catégories.
- 1.11 Lors de la répartition des matches, il faut tenir compte des temps de déplacement des équipes.

## **2. Evaluation**

- 2.1 Un match gagné compte pour 2 points, un match nul pour 1 point et un match perdu pour 0 point.
- 2.2 Si une équipe ne se présente pas à temps, quitte le terrain avant la fin du match ou utilise des joueurs non autorisés à jouer, le match est perdu par 0:2 points et 0:5 buts.

## **3. Temps de jeu**

- 3.1 Le temps de jeu n'est pas mesuré de manière effective, mais en continu. Un time-out ne peut être obtenu que par l'arbitre dans des cas exceptionnels.
- 3.2 Dans la cat. A, le temps de jeu est de 2 x 10 minutes. Il n'y a pas de pause entre les mi-temps, mais le chronomètre est arrêté pendant la durée du changement de côté.

3.3 Dans la cat. B, le temps de jeu est de 1 x 15 minutes. Il n'y a pas de changement de côté. Pour la finale, le temps de jeu est de 2 x 10 minutes et il y a un changement de côté.

3.4 Aucun temps mort (time-out) ne peut être demandé ou accordé.

#### **4. Règles**

Les matches du tournoi doivent être disputés selon les règles de swiss uni-hockey, à l'exception des dispositions mentionnées séparément dans le présent règlement.

#### **5. Classement**

5.1 Les critères suivants s'appliquent au classement dans l'ordre indiqué :

- a) Nombre de points positifs
- b) Résultat de la rencontre directe
- c) Différence de buts (buts en plus - buts en moins)
- d) Plus grand nombre de buts en plus
- e) Tirs de penalty

5.2 L'équipe classée au dernier rang de chaque catégorie est reléguée. Le vainqueur de la catégorie est promu.

5.3 Dans les matches croisés, les matches de classement et les finales, une prolongation de 3 minutes (mode Suddendead) a lieu en cas de match nul. En cas de match nul après les prolongations, une séance de tirs au but a lieu immédiatement après la fin du match. Les tirs de penalty ont lieu conformément au règlement de swiss unihockey. Toutefois, seuls 3 joueurs différents par équipe effectuent un penalty.

#### **6. Balles de match**

L'organisateur fournit les balles de jeu officielles et dispose de suffisamment de balles de rechange.

#### **7. Pénalités**

Les joueurs qui reçoivent une pénalité de match sont en outre automatiquement suspendus pour le prochain match de leur équipe. Dans les cas graves, le tribunal arbitral peut prononcer une suspension pour l'ensemble du tournoi. Sur demande de la direction du tournoi, la fédération sportive suisse de police peut en outre informer la commission compétente de swiss unihockey et/ou le corps de police concerné.

## **8. Direction du jeu**

- 8.1 Les matches doivent être dirigés par des arbitres reconnus par swiss uni-hockey. Le nombre d'arbitres est déterminé par le règlement de swiss uni-hockey.
- 8.2 Les arbitres sont responsables du respect du temps de jeu.

## **9. Chronomètres**

Les chronomètres respectent les directives de swiss unihockey. Les chronomètres contrôlent les temps de pénalité.

## **10. Présentation / Réunion des chefs d'équipe**

- 10.1 Le capitaine d'équipe inscrit son équipe au bureau du tournoi au moins 30 minutes avant le premier match. Il remet à l'organisateur la liste des joueurs avec les cartes de police.
- 10.2 Le capitaine d'équipe ou un remplaçant participe à la réunion des chefs d'équipe.

Le présent règlement entre en vigueur le 1er septembre 2023.

## **COMMISSION SUISSE DES SPORTS DE POLICE**

Le Président

Le responsable du secteur  
Handball

Stephan Grieder  
Cdt Police cantonale de Nidwald  
Président de la CSSP

Peter Liniger  
Police cantonale de Soleure  
Le responsable du secteur  
Unihockey CSSP

Stans, 1er septembre 2023